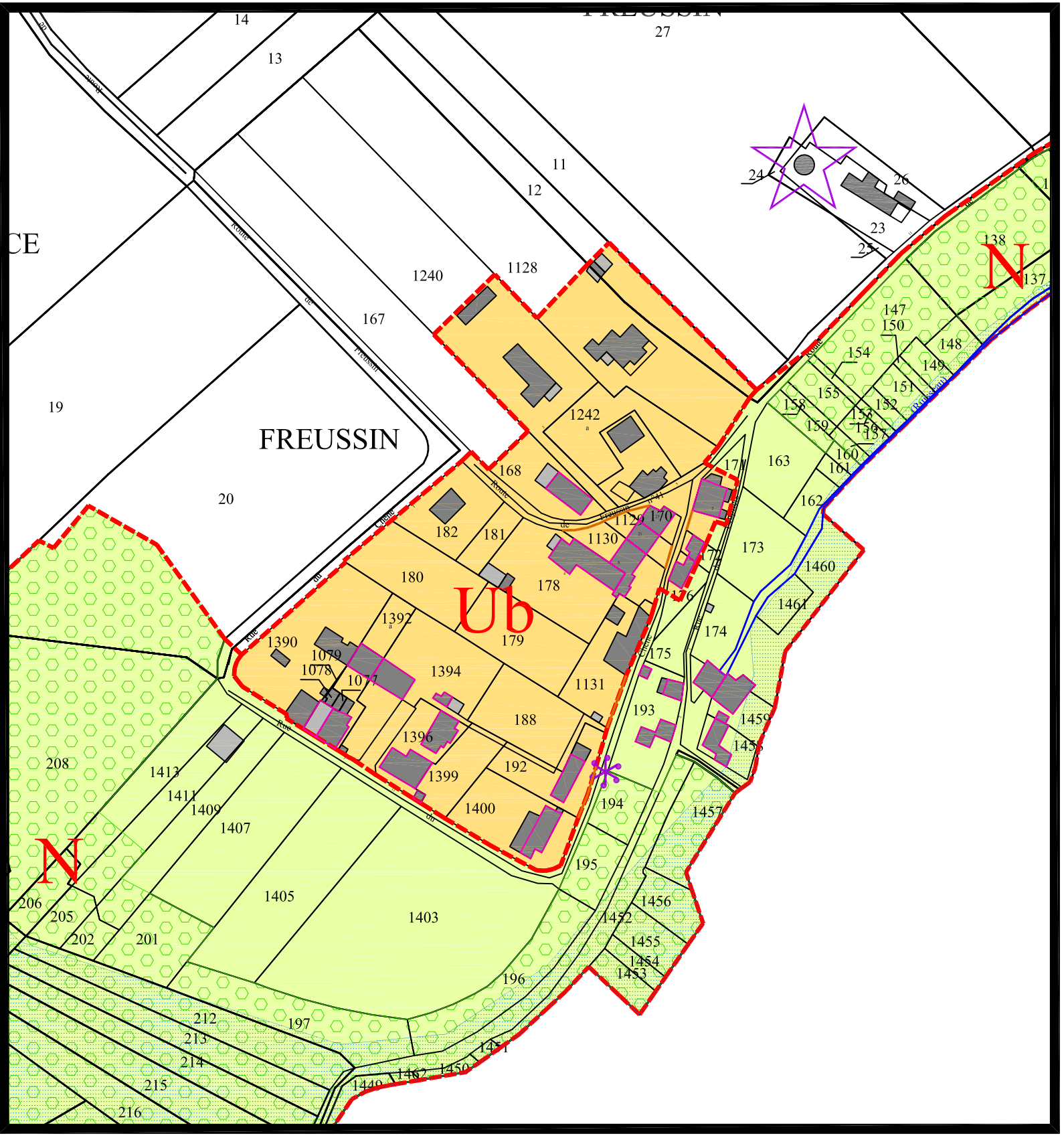
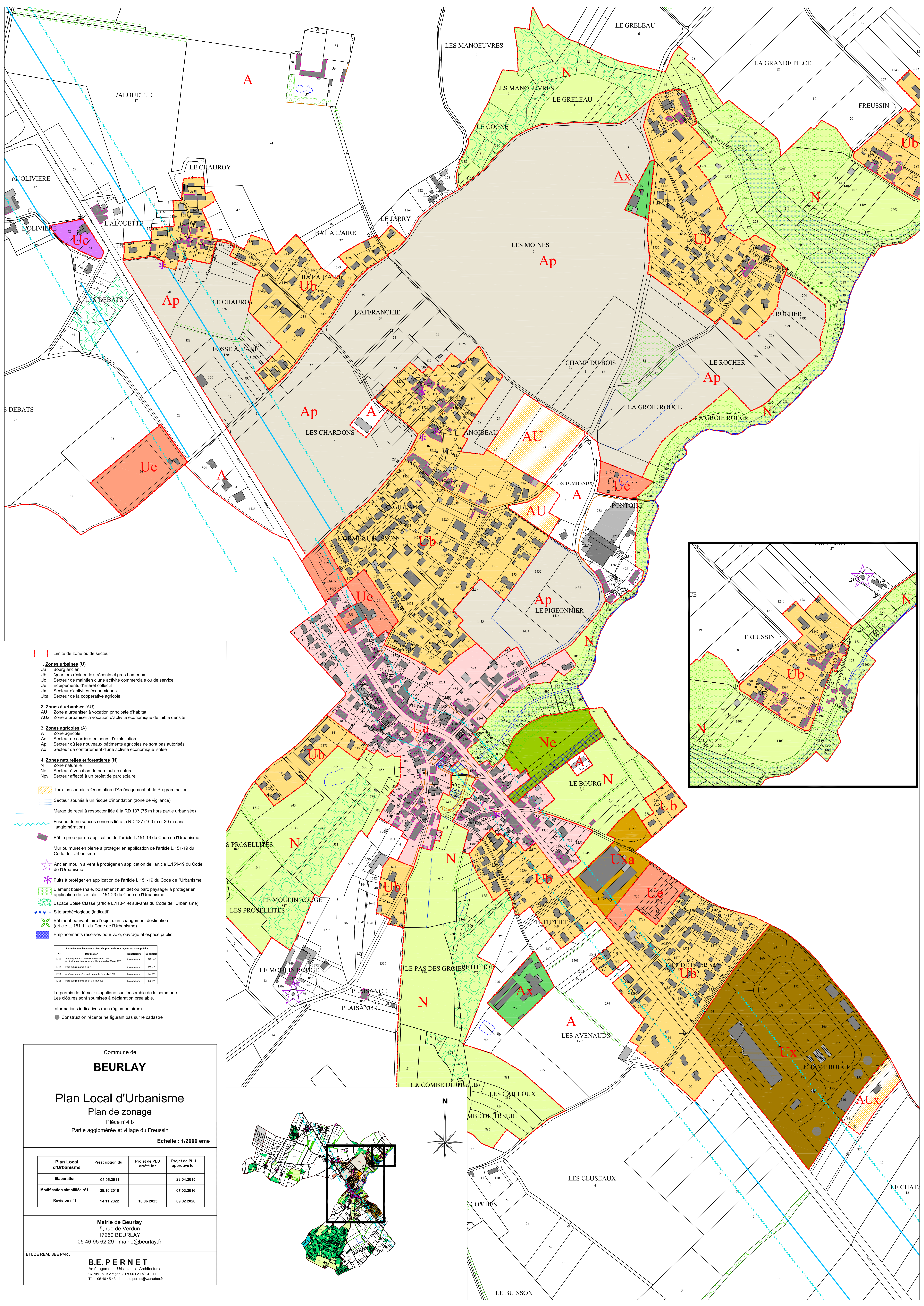




- 1. Zones urbaines (U)**
- Ua Bourg ancien
 - Ub Quartiers résidentiels récents et gros hameaux
 - Uc Secteur de maintien d'une activité commerciale ou de service
 - Ue Equipements d'intérêt collectif
 - Ux Secteur d'activités économiques
 - Uxa Secteur de la coopérative agricole
- 2. Zones à urbaniser (AU)**
- AU Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
 - AUX Zone à urbaniser à vocation d'activité économique de faible densité
- 3. Zones agricoles (A)**
- A Zone agricole
 - Ac Secteur de carrière en cours d'exploitation
 - Ap Secteur où les nouveaux bâtiments agricoles ne sont pas autorisés
 - Ax Secteur de confortement d'une activité économique isolée
- 4. Zones naturelles et forestières (N)**
- N Zone naturelle
 - Ne Secteur à vocation de parc public naturel
 - Npv Secteur affecté à un projet de parc solaire
- 5. Autres zones**
- NA Terrains soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - NB Secteur soumis à un risque d'inondation (zone de vigilance)
 - NC Marge de recul à respecter liée à la RD 137 (75 m hors partie urbanisée)
 - ND Fosse de nuisances sonores liée à la RD 137 (100 m et 30 m dans l'agglomération)
 - NE Bâti à protéger en application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - NF Mur ou muret en pierre à protéger en application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - NG Ancien moulin à vent à protéger en application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - NH Puits à protéger en application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - NI Elément boisé (haie, boisement humide) ou parc paysager à protéger en application de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - NJ Espace Boisé Classé (article L.113-1 et suivants du Code de l'Urbanisme)
 - NK Site archéologique (indicatif)
 - NL Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement destination (article L.151-11 du Code de l'Urbanisme)
 - NP Emplacements réservés pour voie, ouvrage et espace public :

Liste des emplacements réservés pour voie, ouvrage et espace public			
N°	Désignation	Superficie	Superficie
ER1	Aménagement d'une voie de desserte pour un hameau ou quartier isolé (parcelles 104 et 105)	La commune	3431 m²
ER2	Parc public (parcelle 671)	La commune	355 m²
ER3	Aménagement d'un parking public (parcelle 127)	La commune	127 m²
ER4	Parc public (parcelles 641, 641.1, 642)	La commune	355 m²

Le permis de démolir s'applique sur l'ensemble de la commune.
Les clôtures sont soumises à déclaration préalable.

Informations indicatives (non réglementaires) :

- Construction récente ne figurant pas sur le cadastre

Commune de
BEURLAY

Plan Local d'Urbanisme
Plan de zonage
Pièce n°4.b
Partie agglomérée et village du Freussin

Echelle : 1/2000 ème

Plan Local d'Urbanisme	Prescription du :	Projet de PLU arrêté le :	Projet de PLU approuvé le :
Elaboration	05.05.2011		23.04.2015
Modification simplifiée n°1	29.10.2015		07.03.2016
Révision n°1	14.11.2022	16.06.2025	09.02.2026

Mairie de Beurlay
5, rue de Verdun
17250 BEURLAY
05 46 95 62 29 - mairie@beurlay.fr

ETUDE REALISEE PAR :
B.E. PERNET
Aménagement - Urbanisme - Architecture
16, rue Louis Aragon - 17000 LA ROCHELLE
Tél : 05 46 45 43 44 b.e.pernet@wanadoo.fr

